

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 12
Date de la convocation :
24/03/2023
Date d'affichage :
17/04/2023

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme FIMBEL Florence - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël

Absent excusé :

M. TEREBUS Michel a donné procuration à Guy MICLO

Absents non excusés :

M. HEIDET Sylvain - Mme VENCK-MILLET Gabrielle

M. Nicolas CHARNOT a été nommé secrétaire.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, après avoir voté le compte administratif du budget commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget commune, constatant que le compte administratif du budget commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 89.647,62 € et un déficit d'investissement de 78.960,80 € après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT :	
Résultat de l'exercice	89.647,62 €
Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	€
RÉSULTAT À AFFECTER (hors restes à réaliser)	89.647,62 €
Solde d'exécution d'investissement	-78.960,80 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	€
	€
AFFECTATION	€
3. Affectation en réserves R1068 en investissement	78.960,80 €
4. Report en fonctionnement R002	10.686,82 €
DÉFICIT REPORTÉ D002	€

**Objet de la
délibération**

N° 22

**Affectation du
résultat**

Budget commune

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

**Le Maire,
Guy MICLO**



Délibération rendue
exécutoire après transmission
en Préfecture le 14/04/2023

**Le Maire,
Guy MICLO**

